



COMMUNE de

ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 03/2011

au Conseil communal

* * *

Crédit d'étude

**Aménagement du Périmètre de la Gare
(avec notamment un passage dénivelé
pour la mobilité douce)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

En novembre dernier, le Conseil communal a pris la décision (préavis 55/2010) d'acheter la Parcelle N° 677, située au chemin de la Source 4 (colloquée au Registre Foncier au chemin du Brit 4). Sur cette parcelle, d'une surface de 216 m², est bâtie une maison villageoise. Cet achat se justifiait par la situation stratégique de la Parcelle, à proximité immédiate de la Gare.

En relation avec le développement de deux quartiers (PQ Pré-Jaquet et PPA Le Brit) à proximité, la Municipalité a toujours indiqué ces dernières années qu'il y avait lieu de créer dans cette zone un "**centre du village**".

Lors de cette même séance du 18 novembre 2010, le Conseil communal a également voté (préavis 57/2011) un crédit d'étude pour l'établissement d'un *Schéma de circulation multimodal du territoire communal sis à l'ouest de la voie du LEB*. Il s'agit notamment d'établir le concept multimodal d'accessibilité aux quartiers et aux gares, qui nécessite la construction d'ouvrages de franchissement par-dessous le LEB, à Camarès et au Lussex. Il nécessite également d'autoriser le franchissement de la mobilité douce, sans ouvrage particulier, dans tout le périmètre. Cette étude doit permettre à la Municipalité d'adopter ledit schéma de circulation d'ici quelques semaines. La Commission d'urbanisme établira auparavant encore un préavis après réception de la version finale de l'étude. Est également prévue au préalable une présentation publique dans le cadre du Complexe scolaire des Esserpys.

2. CONTEXTE DE L'ETUDE

Comme déjà rappelé ci-dessus, le périmètre de la gare représente, aujourd'hui, un secteur d'enjeux important dans le contexte villageois. Il est amené à voir se renforcer et s'intensifier son rôle de lieu de rencontre et de convergence de la mobilité douce par le développement de plusieurs projets d'urbanisme en cours d'étude, en particulier :

- le plan partiel d'affectation "Le Village" actuellement à l'examen préalable auprès des services du canton ;
- le plan partiel d'affectation "Pré Jaquet" à l'étude actuellement ;
- le plan partiel d'affectation "Le Brit" dont les études préliminaires ont démarré.

Le plan ci-dessous présente le secteur concerné par cette étude :



Ces différents documents de planification doivent s'inscrire de façon coordonnée avec :

- l'étude du chantier 1 du SDNL proposant, dans ce périmètre, l'aménagement d'une place apte à assurer le lien entre le village historique et les quartiers ouest de la localité ;
- le plan partiel d'affectation "Pré Jaquet" prévoyant le principe d'aménagement de la moitié de la place située à l'ouest des voies de chemin de fer ;

- la nouvelle gare du LEB et ses contraintes techniques à prendre en compte, en particulier la nécessité de réaliser une liaison est-ouest dénivelée ;
- l'acquisition de la parcelle n° 677 apportant de nouvelles perspectives d'organisation du site.

3. OBJECTIFS

Dans le cadre défini ci-dessus, il est aujourd'hui indispensable d'avoir une vision suffisamment précise de l'ensemble du secteur de la gare et de ses prolongements par l'étude et la mise en place d'une conception d'aménagement traitant :

- de l'accessibilité des véhicules et du stationnement ;
- de la mobilité douce en transit est-ouest et vers la gare ;
- de la mise en valeur et de l'organisation des espaces à caractère public et convivial ;
- de la mise en valeur de l'Auberge communale par le réaménagement d'une terrasse plus attractive ;
- de l'intégration des infrastructures ferroviaires dans le projet ;
- de la prise en compte du contexte bâti environnant existant et projeté ainsi que des affectations à caractère collectif à intégrer dans le PPA Pré Jaquet (activités à caractère social et de service).

Cette conception d'aménagement doit permettre en particulier de répondre aux objectifs suivants :

- préciser les aménagements à prévoir et les intégrer dans le plan partiel d'affectation "Pré Jaquet" avant le dépôt du dossier pour examen préalable ;
- définir la nature et l'importance des implications éventuelles du projet sur les parcelles contiguës ;
- vérifier la faisabilité technique du projet avec la prise en compte des contraintes à l'utilisation du sol ;
- estimer le cadre budgétaire nécessaire à sa réalisation ;
- établir un document de référence bien documenté servant de cahier des charges à l'ouverture d'une procédure sur les marchés publics (projet de construction).

4. DEROULEMENT DE L'ETUDE

Pour réunir l'ensemble des compétences à la réalisation de cette étude, une équipe pluridisciplinaire sera constituée, elle sera active dans les domaines :

- ✓ de l'urbanisme et du paysage ;
- ✓ du génie civil ;
- ✓ du foncier et des travaux géométriques.

Les travaux et les propositions de ce groupe de mandataires seront discutés et validés par un groupe de travail consultatif, défini par la municipalité, réunissant les principaux acteurs concernés pour le projet, notamment des représentants du LEB et du promoteur de PQ Pré-Jaquet, ainsi que des représentants des Autorités communales (Commission d'urbanisme et Municipalité). Ce groupe de travail permettra de faciliter la validation des propositions d'aménagement. Une séance est à prévoir au terme de chaque étape importante du projet.

5. PLANNING INDICATIF

	2011										2012												
	Novembre			Décembre							Janvier				Février				Mars				
	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
Attribution du mandat			*																				
Récolte des données et travaux géométriques compl.																							
Esquisse d'aménagement (variante éventuelle)																							
Etude de détail, avant-projet																							
Estimation des coûts et foncier																							
Groupe de travail																							

6. COÛTS DES PRESTATIONS

Les montants des différentes prestations et réalisations nécessaires à cette étude sont indiqués dans le tableau suivant. Les montants mentionnés sont basés sur des offres reçues pour les différentes mandataires et sur des estimations pour les prestations complémentaires.

Rubrique	Description	Coûts TTC Fr.
1	Honoraires urbanistes, séances de travail et rédaction d'un rapport avec schémas de principe	39'500
2	Honoraires ingénieurs civils, prédimensionnement des ouvrages, établissement des plans, estimation des coûts, rédaction d'un rapport technique	25'000
3	Réalisation d'une maquette ou d'images de synthèse	10'000
4	Préparation et participation à une présentation publique	2'500
5	Honoraires, géomètre et commission consultative	10'000
6	Frais, divers et imprévus	8'000
	Total TTC	95'000

7. FINANCEMENT

Si cette dépense n'est pas spécifiquement prévue dans le budget des investissements 2011-2016, il y a lieu de préciser qu'un montant de Fr. 1'500'000.-- y figure au titre de l'aménagement de la zone de la Gare. Il est évident qu'une étude est au préalable aussi nécessaire pour déterminer le cadre budgétaire de ces travaux.

La Municipalité propose le financement de cette étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire

Il est à relever aussi que le coût de cette étude sera prise en compte dans le cadre des conventions qui seront signées avec les propriétaires des parcelles concernées par le PQ Pré Jaquet et le PPA Le Brit, au titre de participation aux "dépenses supplémentaires d'équipement communautaire communal lié à des mesures d'aménagement du territoire".

La Municipalité soumettra au Conseil communal dans les meilleurs délais un règlement pour fixer le montant de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire, conformément aux dispositions des articles 4b à 4e de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011.

Amortissement

Cette dépense sera amortie par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses ».

Il est rappelé que si l'étude préalable débouche sur un préavis, le montant du crédit d'étude sera rajouté au montant total du préavis présenté au Conseil communal. Ainsi, on obtiendrait le coût réel de l'investissement a voté.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 03/2011 adopté en séance du 3 octobre 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accorder un crédit de **Fr. 95'000.--** pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du Périmètre de la Gare;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

La Municipalité

Municipal en charge du dossier : *Edgar Schiesser, syndic*

Municipal en charge des finances: *Denis Favre*

Romanel-sur-Lausanne, le 3 octobre 2011